

Rapport final de la concertation continue

Extension du Port de Galisbay à Saint-Martin

Dates de la concertation continue
Du 30 novembre 2024 au 13 novembre
2025

Myriam LUBINO-BISSAINTE
Roger ANNICETTE

garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

Date de remise du rapport, le 14 novembre 2025



commission
nationale du
débat public



SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public	4
Les enseignements clefs de la concertation continue.....	4
Nos territoires sont peu familiarisés à la notion d'information des populations et surtout à leur participation en phase amont de projets structurants. En effet, le premier enseignement à tirer de cette concertation continue est la méconnaissance des liens qui existent entre la concertation préalable suivie de la concertation continue d'une part et l'enquête publique, d'autre part.	4
L'Etablissement Portuaire de Saint-Martin (Maître d'Ouvrage) est longtemps resté persuadé qu'après la concertation préalable il restait peu d'actions d'information à réaliser pour susciter la participation des populations avant le lancement de l'enquête publique. La CNDP a permis de lever toutes ces incertitudes en précisant l'importance de cette phase en amont et d'accompagner certaines parties prenantes à collaborer.....	4
Cependant, l'identification mais surtout la participation de tous les publics sans exception reste le point faible de cette concertation continue puisque les mises en place du Comité Local d'Information et de Suivi, et, du Comité de Pilotage Biodiversité n'ont pas encore été effectuées ainsi que la mise à jour du site internet dédié au projet www.portdemarigot/extension	4
Il est toutefois important de noter plusieurs temps forts d'information réalisés, tels que la réunion de lancement de la concertation continue qui a eu lieu le 05 décembre 2025 suivie de communications sur la page Facebook du Port de Saint-Martin et des actions « Journées Port ouvert » le tout en français et en anglais.	4
Enfin, cette concertation continue a permis :.....	4
- à la Collectivité de Saint-Martin de confirmer sa participation au financement du projet à hauteur de 30 M€ dans un courrier datant du 25 juin 2025 sachant que le coût global est de 135 M€.....	4
Fiche d'identité du projet	5
Les chiffres clef de la concertation	7
Rappel des enseignements et des recommandations du débat ou de la concertation préalable	10
Les domaines nécessitant des réponses plus approfondies	10
Modalités pour la réalisation de la concertation continue.....	11
Suites données par le maître d'ouvrage au débat public ou à la concertation préalable	12
Synthèse de la réponse de l'EPSM.....	12
Les compléments de réponses techniques	14
Mission de la garante de la concertation continue sur le projet d'extension du port de Galisbay a saint-martin.....	16
Cadre légal, objectifs et enjeux de la concertation continue	16
Organisation et modalités de la concertation	16
Points abordés lors de la réunion préparatoire du 14 novembre 2024	16
Propositions de l'EPSM pour le déroulé de la concertation continue	17
Généraliser les visites du port en une opération annuelle « Port ouvert ».....	17
Mettre en place un Comité local de suivi et d'information avec les personnes déjà impliquées dans la concertation et les usagers du port.....	17
Mettre en place un Comité consultatif scientifique pour suivre l'avancement du projet.....	17
Mettre en place une newsletter régulière à laquelle les citoyens intéressés peuvent s'inscrire pour suivre l'avancement du projet	17
Articulation entre concertation préalable et concertation continue	17

Concertation sur les zones de mouillage : poursuivre le dialogue engagé.....	17
Donner un rôle aux conseils de quartier, notamment le CQ3 (riverains de la zone portuaire).....	17
Résultats de la concertation continue.....	18
Bilan de la réunion publique du 05 décembre 2024.....	18
Bilan des actions d'information et de participation du public de Janvier à Juillet 2025.....	19
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation, et le cas échéant, recommandations au maître d'ouvrage sur les modalités d'information	20
Avis de la garante sur le déroulé de la concertation continue	20
Recommandations de la garante	20
Il est donc primordial, et ce, avant le début de l'enquête publique prévue le 19 novembre 2025, que le public puisse échanger avec l'EPSM via le site dédié www.portdemarigot/extension . Erreur ! Signet non défini.	
LISTE DES ANNEXES.....	21

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Les enseignements clefs de la concertation continue

Nos territoires sont peu familiarisés à la notion d'information des populations et surtout à leur participation en phase amont de projets structurants. En effet, le premier enseignement à tirer de cette concertation continue est la méconnaissance des liens qui existent entre la concertation préalable suivie de la concertation continue d'une part et l'enquête publique, d'autre part.

L'Etablissement Portuaire de Saint-Martin (Maître d'Ouvrage) est longtemps resté persuadé qu'après la concertation préalable il restait peu d'actions d'information à réaliser pour susciter la participation des populations avant le lancement de l'enquête publique. La CNDP a permis de lever toutes ces incertitudes en précisant l'importance de cette phase de dialogue en amont de la réalisation des projets.

Cependant, l'identification mais surtout la **participation de tous les publics, sans exception**, reste le **point faible** de cette concertation continue. Par ailleurs la mise en place du Comité Local d'Information et de Suivi, et, du Comité de Pilotage Biodiversité n'a pas encore été effectuée ainsi que la mise à jour du site internet dédié au projet www.portdemarigot/extension.

Il est toutefois important de noter plusieurs **temps forts d'information** réalisés, tels que la réunion de **lancement de la concertation continue qui a eu lieu le 05 décembre 2024** suivie de communications sur la **page Facebook du Port de Saint-Martin** et des actions « **Journées Port ouvert** » le tout en français et en anglais.

Enfin, cette concertation continue a permis :

- au Maître d'Ouvrage d'apporter des éléments de réponse aux demandes de précisions et recommandations formulées dans le bilan des garanties de la concertation préalable, tant sur l'intégration du projet d'extension du port dans le projet de territoire de la Collectivité de Saint-Martin, que sur les études d'impacts et sur le financement du projet.
- à la Collectivité de Saint-Martin de confirmer sa participation au financement du projet à hauteur de 30 M€ dans un courrier datant du 25 juin 2025 sachant que le coût global est de 135 M€.

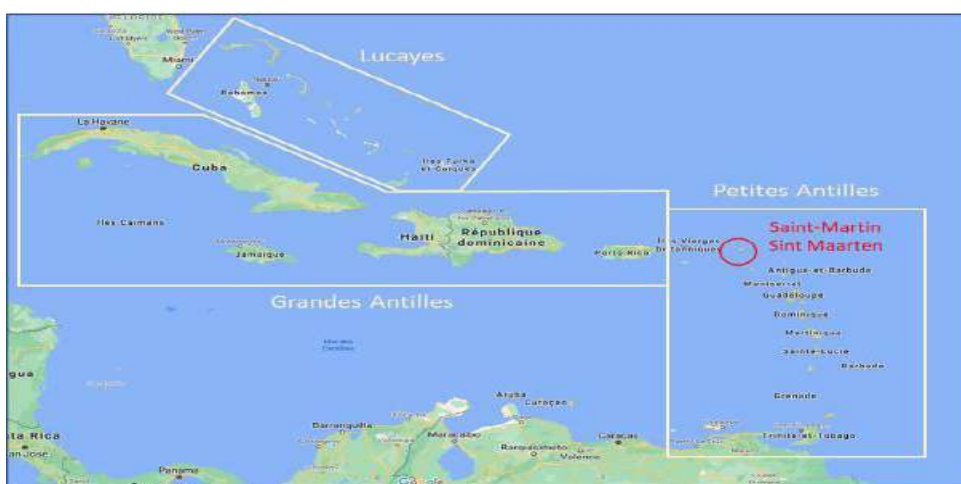
FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maitre d'ouvrage : ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE SAINT-MARTIN (EPSM)

Contexte du projet selon le porteur de projet : L'extension du port de Galisbay à Saint-Martin s'inscrit dans une volonté de surmonter les défis économiques et renforcer la résilience aux aléas naturels.

Par sa proximité avec la partie Hollandaise de l'île, le port de Galisbay fait face à des défis qui impactent son trafic et ses revenus. Le projet d'extension vise à résoudre ces problèmes et à renforcer la résilience de la partie française. L'augmentation du trafic maritime dans les Caraïbes souligne la nécessité pour Le Port de Galisbay d'étendre sa capacité pour rivaliser avec d'autres ports régionaux traitant le transbordement. Le projet d'extension vise à répondre aux préoccupations de sécurité en augmentant la capacité pour accueillir des navires plus grands et rationaliser la logistique d'intervention d'urgence.

Localisation du projet :



Source : See'Up, fond cartographique Google Maps

A/ Position de l'île de Saint-Martin dans la Caraïbe



B/ Vue du Port de Galisbay à Saint-Martin avant les travaux d'extension (la flèche bleue indiquant le Nord géographique)

Source des photographies B et C : site internet www.portdemarigot.com/extension



C/ Vue du Port de Galisbay à Saint-Martin après les travaux d'extension

Objectifs du projet selon le MO : L'ensemble de ces aménagements va permettre au Port de Galisbay de regagner en compétitivité et d'assurer la souveraineté territoriale, tout en continuant le développement du trafic entre les îles de la Caraïbe.

Caractéristiques principales : Le projet prévoit de draguer un chenal (9 mètres) permettant l'accès de navires de plus fort tonnage (tirant d'eau 8,1 mètres, soit des porte-conteneurs de 2000 EVP (Equivalent Vingt Pieds, unité de mesure pour exprimer une capacité de transport en multiple du volume standard occupé par un conteneur 20 pieds - 6 mètres - ou des paquebots de 200 mètres) ; de créer des terrepleins supplémentaires de stockage (10 hectares) en utilisant les matériaux extraits du dragage du chenal ; réaliser un nouveau quai de 200 mètres linéaires de long ainsi qu'un poste RoRo (passerelles d'accès des véhicules aux navires, appelées passerelles roulières ou passerelles Ro Ro Roll On – Roll Off) de 120 mètres linéaires.

Coût : 135 millions d'euros

Calendrier : Les travaux d'extension du port sont prévus de mi-2026 à mi-2029

LES CHIFFRES CLEFS DE LA CONCERTATION

- **Quelques dates clés :**

- Du 26 février 2024 au 22 avril 2024 : Concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s désigné.e.s par la CNDP : Mme Ilaria CASILLO et M Roger ANNICETTE
- 20 mai 2024 : Publication du bilan de la concertation préalable rédigé par les deux garant.es
- Fin juillet 2024 : Publication de la réponse du responsable de projet au bilan des garant.e.s
- le 04 septembre 2024 : La CNDP émet un avis portant sur la complétude et la qualité argumentative des réponses apportées par le responsable de projet puis Mme Myriam LUBINO-BISSAÏTE et M. Roger ANNICETTE, sont désigné.e.s respectivement garante et garant de la concertation continue par la CNDP (Décision n°2024 / 130 Article 3) et sont chargé.e.s de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique associée à l'autorisation environnementale de ce projet.
- Le 06 novembre 2024 l'EPSM nous informe de leur souhait de réaliser une réunion préparatoire relative aux modalités de lancement de la concertation continue.
- Le 14 novembre 2024 réunion préparatoire par l'EPSM : voir ANNEXE 4
- Le 30 novembre 2024 et le 05 décembre 2024 l'EPSM publie sur sa page Facebook l'invitation à la réunion publique de lancement de la concertation continue et ce, à l'attention de la population de Saint-Martin
- Le lancement de la concertation continue le 05 décembre 2024 sous la forme d'une réunion publique et en direct sur la page Facebook du Port de Saint Martin. Le compte rendu intégral est en ANNEXE 5
- 19 janvier 2025 : Journée portes ouvertes au Port de Galisbay avec la visite du voilier Christian Radich
- 21 mars 2025 : Rencontre avec les enseignants du Lycée Professionnel Daniella JEFFRY
- 13 avril 2025 : Journée portes ouvertes avec le trois-mâts Stad Amsterdam.
- 12 et 15 mai 2025 : Visites du Port pour 60 élèves athlètes des Centres Sportifs Territoriaux, dans le cadre du festival sur le thème Mers et Océans02

- 02 juillet 2025 : publication sur la page Facebook du Port de Saint-Martin invitant la population à participer à la concertation continue



**Extension du port
de Saint-Martin**
concertation continue

VOTRE AVIS COMPTE !

YOUR OPINION MATTERS

ENSEMBLE, FAÇONNONS L'AVENIR DU PORT

Après une concertation préalable réussie, nous maintenons un dialogue régulier avec les habitants, les usagers et les parties prenantes. L'objectif est de recueillir vos avis et de co-construire les prochaines étapes du projet d'extension, tout en préservant l'intérêt collectif et l'environnement local.

WWW.PORTDEMARIGOT.COM



f Port de Saint-Martin **@** Port de Saint-Martin
✉ concertationprealable@portdemarigot.com

facebook

Adresse e-mail ou télép Mot de passe Se connecter Informations de compte oubliées ?

STV. CHRISTIAN RADICH
Journée Portes Ouvertes
ENTREE GRATUITE
 Quai du PORT DE GALISBAY MARIGOT
DIMANCHE 19 JANVIER, 2025
 De 10.00 hrs jusqu'à 16.00 hrs



PAS DE VOITURES OU PIETONS DANS LE PORT
 Busses / Navettes seront disponible
IL EST STRICTEMENT DEFENDU DE FUMER DANS LE PORT
ENTREE GRATUITE - CST adhésions et T-SHIRTS disponible



Port de Saint-Martin
 15 janvier 09:56

Journée port ouvert au Port de Saint-Martin avec le STV Christian Radich !

Venez découvrir l'un des plus beaux trois-mâts du monde :

- Quai du Port de Galisbay, Marigot
- Dimanche 19 janvier 2025
- De 10h à 16h

Entrée gratuite pour toute la famille !
 De... En voir plus

J'aime Commenter

Connectez-vous ou inscrivez-vous sur Facebook pour communiquer avec vos amis, votre famille et vos connaissances.

Se connecter ou Créer un nouveau compte

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT OU DE LA CONCERTATION PREALABLE

Voici un rappel des recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à la concertation préalable, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Suite à la concertation préalable, si l'EPSM décide de poursuivre son projet, la garante et le garant de la concertation préalable préconisent et recommandent que les éléments suivants reçoivent des réponses plus approfondies et précises de la part du porteur de projet et qu'ils soient repris et débattus à la lumière des réponses plus détaillées lors de la concertation continue.

Les domaines nécessitant des réponses plus approfondies

1/ Environnement : Il est nécessaire de fournir des informations complémentaires concernant les impacts environnementaux, tels que le transfert des coraux, la gestion des herbiers, la qualité des eaux de baignade pendant les travaux, et la revalorisation de la plage.

Des études supplémentaires sont recommandées pour évaluer le bilan carbone du projet, les modalités de traitement de l'eau de mer, les impacts environnementaux du chantier et de l'exploitation, ainsi que les mesures de compensation pour les dommages causés aux milieux naturels, conformément à ce qui émerge de l'analyse des contributions du public.

2/ Aménagement : Des clarifications sont nécessaires sur la qualité architecturale des futurs bâtiments, la portance et la forme de la plateforme, ainsi que l'aménagement du sentier des douaniers.

3/ Coûts et financement : Il est demandé de rendre le plan de financement du projet plus transparent, notamment en ce qui concerne l'utilisation de fonds publics, l'exonération fiscale, la stratégie fiscale du port, et le choix du concessionnaire.

4/ Échéancier : Il est recommandé de détailler davantage l'harmonisation des délais de livraison des projets liés, tels que la voie de contournement, la ZAC, et l'université du tourisme.

5/ Tourisme et plaisance : Des informations supplémentaires sont nécessaires sur les modalités du pesca-tourisme, l'organisation des transports et des infrastructures d'accueil, ainsi que les offres commerciales pour développer la plaisance.

6/ Plan de mise en oeuvre : Il est recommandé d'envisager un plan de mise en oeuvre pour accompagner le développement du tourisme, du commerce, du transport, de l'emploi et de la formation, avant la livraison de la plateforme.

Puis de manière transversale, il est demandé au porteur de projet d'étudier les propositions qui ont été formulées dans le cadre de la concertation, pour accompagner le développement du tourisme, du commerce, du transport (mobilité douce, multimodalité), l'emploi et formation, pour y apporter des réponses.

Recommandations pour les modalités de la concertation continue

Pour garantir le droit à l'information et à la participation du public, les garant.e.s recommandent à l'EPSM :

- D'informer la CNDP (conformément à l'article L121-14 du code de l'environnement) des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation préalable.
- D'organiser une réunion publique pour présenter aux participant.e.s les enseignements qu'ils tirent de la concertation préalable suite à la publication du bilan des garant.e.s.
- D'organiser des événements et rencontres thématiques, dans le cadre de la concertation continue, sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, en particulier sur :
 - les résultats des études d'impact, dans le cadre de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser) ;
 - les investissements et les éventuelles nouvelles actions concernant les mobilités, le transport et le tourisme ;
 - les mesures de compensation envisagées pour les milieux naturels, dans la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), en réponse aux demandes d'implication des acteurs locaux sur la localisation et la définition de ces mesures.Certaines de ces réunions pourraient être communes à plusieurs projets en coordination avec les autres maîtres d'ouvrage et les pouvoirs publics notamment pour la voie de contournement et la création de la ZAC ou le réaménagement de l'usine de traitement de l'eau.
- De mettre en place un comité de suivi, instance pérenne de concertation, qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large. La composition et les règles de fonctionnement (dont la fréquence des réunions) de ce comité resteraient à définir.
- De ne pas limiter les modalités de concertation à des réunions publiques et aux parties prenantes mais de veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision.

Concernant le projet d'extension du port de Galisbay, les garant.e.s recommandent la participation active à la concertation continue des pouvoirs publics dans leurs différentes composantes (Port et COM), afin d'informer le public des mesures et décisions prises dans leurs domaines de responsabilité.

Enfin, les garant.e.s ont constaté des demandes récurrentes d'inscrire le projet d'extension du port dans une vision globale du territoire et de son avenir. Ainsi les garant.e.s recommandent **la mise en œuvre d'un débat territorial concernant le modèle de développement de l'île.**

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC OU A LA CONCERTATION PREALABLE

Synthèse de la réponse de l'EPSM

Conformément au code de l'environnement le responsable du projet a publié un document qui présente les enseignements tirés de la concertation préalable, ainsi que les réponses au bilan des garant.e.s. Ce document a été publié le 26 juillet 2024 sur le site de la CNDP

Engagements de la Collectivité de Saint-Martin

La Collectivité et l'Établissement public du port répondent aux attentes exprimées dans le bilan de la concertation.

- Des délibérations ont été prises pour améliorer le volet touristique du projet.
- Un schéma d'aménagement global pour le secteur de Galisbay est en cours d'élaboration.
- La Collectivité travaille sur un projet de territoire en collaboration avec CAP'EXCELLENCE.

Enjeux Environnementaux et Transfert des Coraux

Des mesures sont mises en place pour protéger les coraux et les herbiers affectés par le projet.

- 17 colonies de corail sont présentes sur la digue, considérées en danger d'extinction.
- Un transfert des coraux vers le banc de la Médée est prévu, avec un taux de survie estimé à moins de 50%.
- La destruction de 24 hectares d'herbiers est anticipée, avec des solutions de compensation en cours d'étude.

Gestion de la Qualité des Eaux de Baignade

Des mesures seront prises pour minimiser l'impact des travaux sur la qualité des eaux de baignade.

- Le dragage mécanique sera utilisé pour limiter la turbidité.
- Des écrans anti-turbidité seront installés pour piéger 90% des particules en suspension.
- La qualité bactériologique de l'eau ne sera pas affectée par les travaux.

Revalorisation de la Plage de Galisbay

Le projet d'extension du port pourrait impacter la revalorisation de la plage.

- Environ 150.000 m³ de sable pourraient être clapés en mer, mais ne sont pas compatibles avec les sables de la plage.
- Le rechargement pourrait entraîner une forte turbidité et des impacts sur l'écosystème marin.

Études Complémentaires sur les Impacts Environnementaux

Des études sont en cours pour évaluer les impacts environnementaux du projet.

- Une étude sur le bilan carbone a été réalisée, indiquant les émissions de gaz à effet de serre.
- Des mesures de réduction du bruit et de gestion des déchets seront mises en place pendant les travaux.

Coordination des Projets de Développement

La Collectivité prévoit une coordination entre l'extension du port et d'autres projets d'aménagement.

- Des études d'impact seront réalisées pour analyser les effets cumulés des projets.
- Les travaux d'extension du port sont prévus de mi-2026 à mi-2029, avec des impacts sur le trafic routier et l'environnement.

Financement et Stratégie Fiscale

Des précisions sont apportées sur le financement du projet d'extension du port.

- Un montant de 31 millions d'euros est envisagé, avec des contributions de l'État et de l'UE.
- Le concessionnaire devra s'acquitter de diverses taxes, dont la TGCA.

Temporalité des Travaux et Aménagements

Le calendrier des travaux et des aménagements est établi pour assurer une coordination efficace.

- Les travaux de la voie de contournement et du port seront réalisés en plusieurs phases entre 2025 et 2031.
- Une étude pré-opérationnelle pour le secteur de Galisbay est en cours pour un aménagement cohérent.

Projet d'Aménagement du Secteur de Galisbay

Ce projet vise à développer un aménagement structuré pour le secteur de Galisbay à Marigot, en tenant compte des besoins économiques et résidentiels tout en respectant les contraintes réglementaires.

- Le secteur de Galisbay est une opportunité pour le développement économique et résidentiel de Marigot.

- Actuellement, le site est composé de friches industrielles et d'habitats dispersés.
- Le projet propose quatre zones d'aménagement : Extension du Port, Logements et Services, Commerces et Logistique.

- Chaque zone nécessite une modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour répondre aux objectifs du projet.

Zones d'Aménagement Détails

Le projet d'aménagement se divise en quatre zones spécifiques, chacune avec des fonctions distinctes.

- **Secteur A : Extension du Port** - Zone d'activité logistique avec entrepôts et quais.
- **Secteur B : Logements et Services** - Mixte avec logements individuels et collectifs, ainsi que des services de proximité.
- **Secteur C et D : Commerces et Logistique** - Zones mixtes pour accueillir des commerces et des activités logistiques.

Logements Individuels et Collectifs

Le projet inclut des options de logement diversifiées pour répondre aux besoins des résidents.

Les compléments de réponses techniques

Les compléments de réponses plus techniques sur les 23 demandes de précisions et les 5 recommandations sont consultables sur le site dédié www.portdemarigot.com/extension

Avis de la CNDP sur la complétude des réponses apportées au bilan des garant.e.s

Lors de sa séance plénière du 04 septembre 2024, la CNDP constate que le document publié par les responsables du projet, en réponse au bilan de la concertation préalable, apporte des éléments d'information supplémentaires concernant les réponses à l'ensemble des questions, arguments et contributions posés par le public, ainsi qu'aux recommandations formulées par le garant et la garante. Toutefois, il ne présente pas de manière claire et précise les engagements demandés par le public concernant :

- le transfert des coraux ;
- la protection des herbiers (prévoir un dispositif de contrôle et sanction du mouillage écologique) ;
- la qualité des eaux de baignade (prévoir des mesures régulières de la concentration en matière en suspension) ;
- la proposition de revalorisation de la plage (pas de proposition concernant d'autres alternatives) ;
- la complétude du financement du projet, manquant pour un quart du montant du projet ;
- le calendrier de la ZAC ;

Ainsi pour la concertation continue qui s'ouvre le 04 septembre 2024 avec le nomination de nouveaux garant.e.s, la CNDP recommande que :

- la concertation continue puisse permettre au public d'être informé du projet de territoire en cours de préparation par la collectivité, de l'élaboration d'un schéma des mobilités et du schéma d'aménagement global du secteur de Galisbay et Marigot. Ces aménagements, schémas et projets envisagés étant liés et ayant un impact sur le projet d'extension du port doivent être présentés et débattus avec une approche globale ;

- les modalités et le calendrier des études fassent l'objet d'une large information du public dès l'ouverture de la concertation continue ;
- les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens et outils de concertation nécessaires pour toucher un large public à l'occasion de la concertation continue ;
- les résultats des différentes études en cours et à venir, notamment l'étude d'impact environnemental, soient rendus publics et fassent l'objet d'échanges dans le cadre d'évènements publics (site internet, réunion publique ou thématique, conseils de quartier...) ;
- la situation des commerçants de Marigot et des acteurs du tourisme, soit spécifiquement prise en compte dans les études de la voie de contournement, d'extension du Port et de la ZAC ;
- les maîtres d'ouvrage indiquent de manière précise le bouclage du plan de financement du projet ;
- les maîtres d'ouvrage mettent en place le comité de suivi en y intégrant des acteurs de la société civile et associations environnementales, et présentent lors du prochain conseil portuaire le dispositif de concertation prévu jusqu'à l'enquête publique.

MISSION DE LA GARANTE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Cadre légal, objectifs et enjeux de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L. 121-1, L. 121-1-1, L. 121-14 et R.1 21-11 du Code de l'environnement). L'enjeu était de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Les garants ont pu s'appuyer sur le bilan de la concertation préalable et sur l'avis de la CNDP du 4 septembre 2024 pour amener l'EPSM à respecter les objectifs d'une concertation continue :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet.
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures.
- assurer la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques.
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L.121-14 j'ai demandé à l'EPSM d'informer la CNDP des modalités d'information et de participation prévues pour la concertation continue et ce, préalablement à sa mise en œuvre.

Points abordés lors de la réunion préparatoire du 14 novembre 2024

- la présentation des nouveaux acteurs
- la présentation des réponses du MO suite au rapport des garants
- la présentation des projets connexes à l'extension du port à savoir :
 - **Projet d'aménagement global en périphérie du port**
 - **Projets d'usine de traitement des eaux**
 - **Projet de centrale électrique biomasse Albioma**
 - **Projet de centre technique opérationnel de prévention et de gestion des risques**
 - **Projet de liaison entre le port de Galisbay et l'aéroport de Grand Case**
 - **Projet de modification du giratoire d'agrément (entrée de ville) au nord de Marigot**
- la préparation et la validation du déroulé de la réunion publique et des dispositifs envisagés par le MO.

Propositions de l'EPSM pour le déroulé de la concertation continue

GENERALISER LES VISITES DU PORT EN UNE OPERATION ANNUELLE « PORT OUVERT »

METTRE EN PLACE UN COMITE LOCAL DE SUIVI ET D'INFORMATION AVEC LES PERSONNES DEJA IMPLIQUEES DANS LA CONCERTATION ET LES USAGERS DU PORT

METTRE EN PLACE UN COMITE CONSULTATIF SCIENTIFIQUE POUR SUIVRE L'AVANCEMENT DU PROJET

METTRE EN PLACE UNE NEWSLETTER REGULIERE A LAQUELLE LES CITOYENS INTERESSES PEUVENT S'INSCRIRE POUR SUIVRE L'AVANCEMENT DU PROJET

ARTICULATION ENTRE CONCERTATION PREALABLE ET CONCERTATION CONTINUE

CONCERTATION SUR LES ZONES DE MOUILLAGE : POURSUIVRE LE DIALOGUE ENGAGE

DONNER UN ROLE AUX CONSEILS DE QUARTIER, NOTAMMENT LE CQ3 (RIVERAINS DE LA ZONE PORTUAIRE)

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Bilan de la réunion publique du 05 décembre 2024

1/ Informations générales :

- Date de l'événement : 05/12/2024 – 18h – 20h
- Lieu de l'événement : CCISM
- Nature de l'événement : réunion publique
- Nombre de participants : 17 (nombre à distance via Facebook Live à préciser)
- Nature / types de publics : tous publics

3/ Résumé :

La réunion publique de lancement de la concertation continue était une réunion à destination des Saint-Martinois et Saint-Martinoises pour restituer la démarche de concertation préalable, présenter le bilan de cette démarche réalisé par la CNDP, et présenter les dispositifs projetés par l'EPSM et la collectivité de Saint-Martin pour la concertation continue qui suivra.

Le compte rendu détaillé se trouve dans l'ANNEXE 5

Synthèse des arguments et contributions formulés dans le cadre de la concertation continue

Introduction et Objectifs

La réunion de concertation visait à partager, discuter et recueillir les arguments et contributions concernant le projet d'extension du port de Saint-Martin.

La session a été largement relayée via vidéo en direct sur Facebook, une radio et un journal.

Il est à noter la participation d'un représentant de la DEAL de Saint-Martin, du président du CA de l'EPSM, du directeur du Service Environnement de la Collectivité (COM) et de l' élu chargé de l'économie à la COM, Monsieur Richardson qui rappelle qu'une page dédiée sera créée sur le site de la COM.

Bilan et Financement

Le directeur de l'EPSM a évoqué un bilan positif de la concertation préalable.

25% des activités portuaires dépendent déjà du port, et le projet vise à renforcer cette position.

La collectivité de Saint-Martin prévoit un financement public de 30 millions d'euros.

Impact Environnemental et Mobilité

Discussions sur les mesures de compensation environnementale, la mobilité et le débarquement des passagers.

Des questions ont été posées sur le pourcentage de marchandises, la gestion du trafic.

Projets Connectés et Futurs Projets liés au port

Les réponses sont apportées par le directeur du Service Environnement de la Collectivité de Saint-Martin

- Production d'eau potable : Travaux entre 2026-2027
- Production d'énergie : Travaux entre 2028-2030
- Récupération de terrains : Négociations en cours avec les propriétaires
- Aménagement du giratoire et liaison port-aéroport : Travaux entre 2028-2030

- Centre technique & salle omnisport : Travaux entre 2025-2027
- Parking à GalisBay
- Liaisons et mobilité : Plan territorial de la mobilité pour faciliter le déplacement et la gestion des eaux pluviales
- Développements et Investissements : La poursuite du projet dépend des enquêtes publiques et autorisations environnementales. Des financements sont prévus par l'AFD, la Banque des territoires, les fonds européens, et partenaires locaux en 2025. Appels d'offres en attente, avec une priorité sur l'investissement privé et public.
- La Collectivité de Saint-Martin souhaite aussi encourager l'emploi local, notamment pour les jeunes.
- Habitat et Développements Sociaux : Projet permettant de réaliser 1800 logements pour répondre à une demande de 3600. La stratégie inclut des incitations fiscales, la rénovation des logements vacants, la relocalisation de populations vers le centre-ville, et la collaboration d'acteurs comme Action Logement.

Historique

Une participante a rappelé que des projets d'agrandissement du Port ont été présentés à la population en 1997 et 2005 sans jamais voir le jour. Désormais, ce nouveau projet semble être une étape clé pour le développement de l'île.

Tourisme et Cohabitation

Des préoccupations sur la cohabitation entre activités portuaires, croisières et secteur touristique. La gestion du ghetto d'Orléans et la visibilité touristique restent à approfondir. Des propositions d'intégration touristique à travers des visites du port.

Suite et Perspectives

Suivi du projet via des newsletters

Organisation de visites du port, comité d'information local, conseils scientifiques avec les enseignants des établissements scolaires et universitaires.

Engagement avec les conseils de quartiers n°1, 2 et 3 pour une concertation continue et inclusive.

Bilan des actions d'information et de participation du public de Janvier à Juillet 2025

- 19 janvier 2025 : Journée portes ouvertes au Port de Galisbay avec la visite du voilier Christian Radich
- 21 mars 2025 : Rencontre avec les enseignants du Lycée Professionnel Daniella JEFFRY
- 13 avril 2025 : Journée portes ouvertes avec le trois-mâts Stad Amsterdam.
- 12 et 15 mai 2025 : Visites du Port pour 60 élèves athlètes des Centres Sportifs Territoriaux, dans le cadre du festival sur le thème Mers et Océans02
- 02 juillet 2025 : publication sur la page Facebook du Port de Saint-Martin invitant la population à participer à la concertation continue

Malheureusement je n'ai reçu aucune donnée chiffrée et détaillée sur la participation effective des populations lors de ces manifestations.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION, ET LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION

Avis de la garante sur le déroulé de la concertation continue

J'ai pu noter que l'Etablissement Portuaire de Saint-Martin a fait de gros efforts pour assurer la continuité de l'information sur son projet conformément à l'article L.121-14 du Code de l'Environnement durant la période allant du 30 novembre 2024 au 13 octobre 2025. Le public a pu suivre l'avancement du projet ainsi que le début de la mise en œuvre des engagements pris par le maître d'ouvrage. En particulier lors de la réunion publique du 05 décembre 2024, l'EPSM a transmis les informations sur les études réalisées et a surtout communiqué sur les étapes décisionnelles favorisant l'avancement de ce projet.

Cependant, la concertation continue se doit d'être une phase d'information **et** de participation. C'est durant cette phase dite « en amont » que tous les publics, y compris les parties prenantes comme les associations de protection de l'environnement ou les comités de quartiers, peuvent donner leurs points de vue sur toutes les composantes du projet.

La participation est demeurée très faible et je n'ai pas reçu suffisamment de retours de données chiffrées de la part du maître d'ouvrage. Les réseaux sociaux ont été très peu utilisés.

La **continuité du dialogue** entre le public, les acteurs impliqués et l'EPSM n'a pas été complètement assurée.

Recommandations des garant.e.s

Nous recommandons la mise à jour du site Internet de la concertation, dès que possible, en y ajoutant :

- un compteur pour les visites du site
- un onglet « discussion » pour recueillir les avis de la population
- les documents issus de la concertation continue tels que le bilan de la réunion publique du 05 décembre 2024 et le rapport final de la garante de la CNDP.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Avis n°2024/130 de la CNDP portant sur la complétude et la qualité des réponses des maîtres d'ouvrage
- ANNEXE 2 : Désignation des garants de la concertation continue
- ANNEXE 3 : Lettre de mission de Mme Myriam LUBINO-BISSAINTE et de M Roger ANNICETTE
- ANNEXE 4 : Power point de la Réunion préparatoire du 14 novembre 2024 relative aux modalités du lancement de la concertation continue
- ANNEXE 5 : Compte-rendu de la réunion publique du 05 décembre 2024
- ANNEXE 6 : Courrier de la Collectivité de Saint-Martin datant du 25 juin 2025
- ANNEXE 7 : Arrêté de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (N°PREF/2025 / 299) portant sur l'ouverture de l'Enquête Publique le 19 novembre 2025 sur une durée de trois mois consécutifs.